

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL

DU 13 OCTOBRE 2021

ETAIENT PRÉSENTS

DELEGUES TITULAIRES

GRAND ANGOULEME

M. Gérard ANDRIEUX
Mme Jacqueline BATIME
M. Christophe CHOPINET
M. Jean-Charles DOBY
M. Bernard LEGERON
M. Jean-Noël GUEDON
Mme Mireille RIOU
M. Philippe TEXIER

CDC CŒUR DE CHARENTE

M. Alain MORANGE

CDC DU ROUILLACAIS

M. Jean-Marie GASCHET
M. Rodolphe PREVOST

CA DU GRAND COGNAC

M. Dominique MERCIER
M. Jacky PLANTIVEAU

DELEGUES SUPPLEANTS VOTANTS

GRAND ANGOULEME

Mme Eliane REYNAUD

CDC CŒUR DE CHARENTE

M. Jean- Louis GOILLOT

PARTICIPAIENT

M. Mathieu TALLON, Directeur
Mme Corinne GUERIN, Assistante Administrative

M. Paul BUSSEROLLE, Encadrant technique
Mme Hélène VAUDON, Directrice du CIDIL
Mme Anne FOLLET, Accompagnatrice socio-professionnelle du CIDIL

ETAIENT EXCUSÉS

DELEGUES TITULAIRES

CDC CŒUR DE CHARENTE : M. Jean RAINETEAU

CDC DU ROUILLACAIS : M. Fabrice BERTRAND

M. Michel GOYON

CA DU GRAND ANGOULEME : Mme Catherine BREARD

M. Thierry CHARBONNAUD

DELEGUEE SUPPLEANTE

CA DU GRAND ANGOULEME : Mme Marie-Henriette BEAUGENDRE

Séance ouverte à 18H10

QQ 80

ORDRE DU JOUR

- Chantier insertion : Présentation du CIDIL et Paul BUSSEROLLE (encadrant technique)
- Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 15 07 2021
- Délibérations
 1. CDG 16 : Nouvelle convention de services (santé, hygiène et sécurité au travail)
 2. Lancement de l'étude DIG PPG pour le cours d'eau de la CHARRAUD
 3. Convention cadre PAPI - risque inondations : demande de subvention auprès de la Région dans le cadre 2.1 instrumentation météorologique de l'anticipation des crues
- Questions diverses :
 - Retour sur les présentations des lignes politiques risque inondation auprès de nos membres et partenaires
 - Point Travaux Nouère
 - Mesures compensatoires Nouère
 - Mesures compensatoires SAFT/ACC
 - Finalisation Etude ruissellements TROTTE RENARD (Touvre)
 - Point Instrumentation cours d'eau (PAPI)
 - Point étape sur le PPG Guirlande

PRESENTATION DU CIDIL

Mme Hélène VAUDON, directrice du CIDIL (Carrefour Insertion Développement Initiatives Locales), présente cette association de l'Est Charente (dont le siège est à Aigris) qui est en charge principalement du suivi socio-professionnel des agents en insertion en lien avec notre encadrant technique Paul BUSSEROLLE.

Cette association se compose au niveau personnel de 13 personnes permanentes et 36 personnes en chantier d'insertion. Celle-ci possède différentes activités : un chantier d'insertion en maraîchage aux jardins du Bandiat, un atelier de conserverie et traiteur, une activité d'entretien et espaces verts, une autre dans le second œuvre du bâtiment mais également une coopération avec les 3 chantiers d'insertion en maraîchage bio en Charente.

Mme Anne FOLLET explique l'accompagnement socio-professionnel qui est fait avec les agents en insertion du SyBRA (accompagnement dans les démarches administratives, recherche de logement, mise en place d'un projet professionnel...) en lien avec notre encadrant technique.

Paul BUSSEROLLE précise que les agents pour certains sont sans emploi depuis longtemps et doivent reprendre le rythme de travail (horaires, travail en équipe...), ils n'ont pas de connaissance dans l'entretien des rivières et le maniement des outils (débroussailleuse, tronçonneuse...) mais également des règles de sécurité pour l'utilisation de ses machines.

Il est donc nécessaire de les accompagner dans la démarche de retour à l'emploi et de l'utilisation des outils et de la sécurité.

M. Gérard ANDRIEUX indique que lors du recrutement, les personnes retenues sont celles qui portent un intérêt aux rivières.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 15 07 2021

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à faire sur le compte rendu du Comité Syndical du 15 07 2021.

Aucune remarque n'est faite.

Le compte rendu du dernier comité est approuvé à l'unanimité des membres présents.

CDG 16 : CONVENTION SANTE HYGIENE ET SECURITE AU TRAVAIL

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a actualisé, en prenant en compte les derniers textes parus, sa convention relative à la médecine du travail.

D'autre part, il propose une nouvelle offre de service complète sur le champ de la prévention des risques professionnels avec la mise à disposition des compétences d'un agent chargé d'assurer la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité (ACFI/CISST), d'un service de conseil en hygiène et sécurité au travail et de prestations à la demande (accompagnement à la mise en place ou à jour du Document Unique, rencontres sécurités, études de postes...).

Enfin, il propose un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, dont la mise en place est obligatoire pour toutes les collectivités qu'elle que soit leur taille

Une nouvelle convention unique permet d'adhérer, « à la carte », à ces différents services, selon l'organisation propre à chaque collectivité.

- **Médecine du travail** : La surveillance et le suivi des conditions d'hygiène et de santé des agents sont imposés par la loi aux employeurs territoriaux. Le service médecine du Centre de Gestion, actuellement composé de 4 médecins, *suit déjà notre collectivité* ;
 - **Fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité** : Toute collectivité, quelle que soit sa taille, doit désigner (après avis du CST/CHSCT) un agent formé chargé d'assurer la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité (CISST) dont le rôle est de contrôler les conditions d'application des règles définies en matière de santé et de sécurité au travail dans la Fonction publique territoriale. L'agent CISST du CDG permet de répondre à cette obligation légale ;
 - **Conseil en hygiène et sécurité** : Afin d'accompagner et soutenir la collectivité dans sa politique et ses obligations en matière de prévention, de protection de la santé et d'amélioration des conditions de travail, le CDG propose un service de conseil en hygiène et sécurité ;
 - **Dispositif de signalement** : Depuis le 1^{er} mai 2020, les employeurs territoriaux, quelle que soit la taille de leur collectivité ou établissement, doivent mettre en place (après avis du CST/CHSCT) un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes. A cette fin, le CDG 16 propose une plateforme numérique pour permettre à l'adhérent de répondre à cette obligation légale dans le respect de l'anonymat, la confidentialité, la traçabilité et la protection des données personnelles.

La tarification est fixée selon un taux appliqué à la masse salariale N-1 de la collectivité :

- Médecine du travail : 0,34%
 - Fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité : 0,03%
 - Conseil en hygiène et sécurité : 0,02%
 - Dispositif de signalement :
 - plateforme seule : 0,01%
 - fonction de référent externalisée : 0,03%

M.MERCIER demande en cas de signalement de harcèlement comment cela sera concrétisé ?

Mathieu TALLON indique qu'un accompagnement individuel sera mis en place après avoir signalé cet agissement sur la plateforme dédiée du CDG16..

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- décide d'adhérer à la convention de service « Santé, hygiène et sécurité au travail » du Centre de Gestion
- décide de souscrire aux services suivants :
 - Médecine du travail
 - Fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité
 - Conseil en hygiène et sécurité
 - Dispositif de signalement : plateforme numérique seule
 - plateforme + fonction de référent externalisée
- autorise M. le Président à signer la convention de service « Santé, hygiène et sécurité au travail » ci-annexée, avec le Centre de Gestion de la Charente.
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au B.P. 2022 et suivants.

ETUDE DIG PPG SUR LA CHARRAUD ET FINANCEMENTS

Monsieur le Président indique au Comité Syndical que lors du vote du Budget primitif 2021, il avait été évoqué la mise en œuvre d'une étude globale sur le bassin versant de la Charraud. Cette étude nous permettra de mettre à jour les données en notre possession sur ces territoires et surtout bénéficier d'une déclaration d'intérêt général, sécurisant nos actions d'un point de vue réglementaire et juridique.

Ce marché sera déposé en ligne sur la plateforme dématérialisée BOAMP pour consultation des bureaux d'études.

Pour rappel, le bassin de la Charraud a été fortement impacté lors des inondations de février dernier et des habitants ont dû être évacués (La Couronne-Breuty).

Il est donc important de pouvoir lancer cette étude globale (30 000 euros TTC maxi prévu au BP 2021), il vous est demandé de nous permettre de lancer la consultation des entreprises ainsi que les demandes d'aides financières auprès de nos partenaires.

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical la majorité des membres présents, décide :

- d'approuver et de voter le lancement de l'étude globale, de lancer la consultation des entreprises, de faire les demandes de financement et de conventionner avec Charente Eaux pour une assistance à maîtrise d'ouvrage sur le marché à passer.

DEMANDE DE FINANCEMENT - REGION -CONVENTION PAPI

Lors du Comité Syndical du 23/09/2020, la délibération (08/23-09-2020) concernant la convention entre l'Etat et le Sybra à la mise en place d'actions dans le cadre du PAPI d'intention Charente (Programme d'Actions de Prévention des Inondations), porté par l'EPTB Charente sur 2020-2023, a été approuvée et signée par le Président.

La convention-cadre définit le périmètre, la durée, le cadre juridique, les objectifs, le contenu du programme et les maîtrises d'ouvrages, le plan de financement, les modalités de mise en place des financements, les modalités de mise en œuvre de la convention (comités techniques, comités de pilotage, secrétariat...), les modalités de concertation et les clauses de révision et de résiliation.

La convention-cadre du PAPI d'intention Charente prévoit l'engagement, par le SyBRA de l'action 2.1 (axe II) : Instrumentation métrologique pour l'anticipation des crues – rivières de l'angoumois.

Cette action consiste à mettre en place 3 stations limnimétriques sur les cours d'eau de l'Anguienne (2 stations) et sur l'Echelle (1 station). Ces dernières seront complétées par la mise en œuvre de 50 échelles limnimétriques sur l'ensemble des cours d'eau présents sur le territoire du SyBRA.

Une demande d'aide a été faite auprès de l'Etat, mais la Région peut également nous subventionner à hauteur de 20 % du montant HT sur cette action.

Le plan de financement prévisionnel de cette action se présentera de la manière suivante :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
Etat	50 % HT	21 000€
Région	20 % HT	8 400 €
SyBRA	30 % HT	12 600 €
TOTAL	100%	42 000 € HT

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'AUTORISER** M. le Président à solliciter la participation financière de la Région pour le financement de cette action,
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tous documents en lien avec cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES :

RETOUR SUR LES PRESENTATIONS DES LIGNES POLITIQUES RISQUE INONDATION AUPRES DE NOS MEMBRES ET PARTENAIRES

DATES DE REUNIONS :

- DDT 16 : 15 09 2021
- GRAND COGNAC : 20 09 2021
- CDC LAVALETTE TUDE DRONNE : 24 09 2021
- CDC DU ROUILLACAIS : 27 09 2021 MATIN
- GRAND ANGOULEME : 27 09 2021 APRES MIDI
- CDC CŒUR DE CHARENTE : 28 09 2021
- PARTENAIRES (Agence de l'Eau Adour Garonne, Région, Conseil Départemental, EPTB, Charente Eaux) : le 13 10 2021.

Mathieu TALLON indique que la présentation état des lieux risque inondation a eu un bon retour, de bons échanges et les personnes présentes aux réunions étaient intéressées et des questions ont été posées.

M. TEXIER a ressenti de l'intérêt sur le travail réalisé mais également aussi présenté ce que fait le SyBRA, les personnes étaient intéressées et à charge aux communes et EPCI de se servir de cet état des lieux qui pourra servir dans le cadre des prochains PLUI.

M. MERCIER indique que pour GRAND COGNAC le travail a été fortement apprécié, gros travail pour les PLUI et demande que l'état des lieux soit diffusé.

Mathieu TALLON indique qu'effectivement un état des lieux risque inondation synthétique sera envoyé aux communes et EPCI à partir de la fin du mois.

POINTS TRAVAUX SUR LA NOUERE

Maine Brun : site terminé : Création de radiers de contrôle pour favoriser une bonne répartition de l'eau entre le bief et le cours d'eau en période d'étiage. Création d'un radier en aval ce qui permet de stabiliser le pont communal.

Vigerie-Moulède : site terminé : clapet enlevé pour aménagement du cours d'eau. Bief/cours d'eau bonne répartition de l'écoulement des eaux. Bief colmaté.

Chevanon : site terminé : ouvrage enlevé (car plus gérer par la propriétaire) pour ainsi améliorer la continuité écologique et le milieu aquatique.

Marteau : site terminé : chute d'eau importante aménagée par des pré barrages qui permettent aux poissons de remonter plus facilement.

VISITE TERRAIN DES TRAVAUX SUR LA NOUERE LE 30 09 2021 : VIGERIE MOULEDE / MAINE BRUN

Mme REYNAUD indique que c'était une visite très intéressante, plus parlante que des photos même si celles-ci sont bien présentées en réunion. Cette visite a permis d'avoir une idée plus précise des travaux réalisés.

M.MORANGE indique que cette visite permet de mieux comprendre les techniques utilisées pour les travaux, les problèmes rencontrés et fait remarquer que la végétation a déjà à certains endroits bien repoussé.

M. GASCHET indique que la nature a déjà bien repris sa place et que l'équipe du Syndicat a bien travaillée.

Mathieu TALLON indique aux élus que des visites terrains peuvent être faites soit sur demande individuelle ou en groupe et sur des thématiques différentes.

MESURES COMPENSATOIRES SAFT/ACC : COMPENSATION ZONES HUMIDES

Pour donner suite à l'extension de l'usine SAFT/ACC en zone humide sur Nersac, celle-ci est dans l'obligation de compenser à hauteur de 150 % due la surface dégradée.

L'entreprise a sollicité le syndicat en tant que consultant technique afin de les aider dans la recherche de parcelles potentielles et le SyBRA est rémunéré pour le temps passé.

Après recherche, le SyBRA leur a proposé de conventionner avec un propriétaire sur une parcelle agricole en zone humide en bord de Boëme sur la commune de Mouthiers.

Une étude cadrée a été lancée pour connaître les travaux à envisager, la phase 1 est achevée : un survol en drone pour des relevés topographiques a été effectué et un modèle hydraulique a été réalisé.

Le syndicat a également posé des piézomètres afin de déterminer la hauteur d'eau (50 cm).

Une réunion aura lieu le 20/10/2021 avec ACC/SAFT, le bureau d'études, la DDT 16, la DREAL et le SyBRA sur les travaux à mettre en œuvre par ACC/SAFT.

Ces travaux doivent être réalisés avant que l'extension de l'usine soit terminée (novembre/décembre 2021).

RUISELLEMENTS TROTTE RENARD à TOUVRE

Fin de l'étude ruissellements conjointe entre le SyBRA et la commune de TOUVRE sur les aménagements à apporter sur TROTTE RENARD concernant les inondations récurrentes dans 3 habitations.

Etude hydrogéologique : HYDRO INVEST test infiltration

Etude hydraulique : bureau d'étude SEGI

Topographie : GEOFIT Drone photos

CHARENTE EAUX et SyBRA : levées topographiques classiques

Financement Commune de TOUVRE et SyBRA : 19 342 € TTC

Phasage des aménagements :

Phase 1

- Suppression du fossé existant
- Mise en place de 2 talus (1 et 2)
- Mise en place de déviations sur les chemins ruraux et voiries

Phase 2 :

- Mise en place de 3 talus (3,4 et 5)

Phase 3 :

- Rehaussement du chemin rural

Quels choix :

Accompagnement technique

Devis précis, conventionnement

M. DOBY indique que l'étude est aboutie, le SyBRA va continuer à accompagner la commune de Touvre sur l'obtention de devis travaux et voir également comment seront répartis les travaux (commune, intercommunalité, propriétaires et/ou SyBRA).

Mme REYNAUD indique si des ouvrages cèdent sous le poids de l'eau, il n'y aura pas que 3 maisons impactées mais d'autres habitations également et si c'est le cas la responsabilité du Maire est engagée. Elle précise que la commune de TOUVRE prévoyait des travaux de voirie pour les problèmes de ruissellement et elle attendait que les travaux de réseaux eaux pluviales soient faits mais ils n'auront lieu que dans 10 ans. Ces travaux de voirie seront donc faits prochainement.

ETUDE DIG PPG GUIRLANDE EN INTERNE

Quentin GOEDERT, technicien rivière réalise en interne cette étude.

Voici l'avancée de l'étude :

Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic du territoire est terminé : Réunion de présentation a eu lieu à FLEURAC.

Phase 2 : Définition des enjeux et des objectifs de gestion, hiérarchisation et détermination des programmes pluriannuels de gestion d'ici la fin de l'année

Phase 3 : Elaboration du programme travaux et de la déclaration d'intérêt général en lien avec la préfecture

Mathieu TALLON indique que les élus intéressés pour participer aux réunions de cette étude peuvent se manifester pour être intégré à la liste de diffusions des participants à ces réunions.

POLLUTION SUR LA NOUERE

Vendredi 24 09 2021 après-midi : station d'épuration de ROUILLAC

Bac de boue à cédé et s'est déversé en partie dans la Nouère.

Aide du Syndicat pour le compte de la CDC du Rouillacais et de la SAUR pour que la pollution ne se propage pas.

Mise en place de bottes de paille et géotextile pour filtrer l'eau et éviter que la pollution n'aille trop loin (SAUR).

Pompage de la boue par la SAUR.

M. TEXIER indique qu'il y a eu là une belle réactivité.

Mathieu TALLON indique que 2 agents de la SAUR étaient sur place et M. ROY, élu à la CDC du Rouillacais et maire de St Cybardeaux a prévenu le Syndicat tout comme Charente Eaux.

L'ARS a prévenu les communes de la pollution sur la Nouère.

PLAQUETTES D'INFORMATION

La plaquette « guide des propriétaires et des riverains des cours d'eau » travaillée avec les autres syndicats et réalisée par CHARENTE EAUX est terminée et disponible.

Mme REYNAUD demande que celle-ci soit transmise au secrétariat des communes sous forme PDF.

Mathieu TALLON indique que cette plaquette sera remise par mail par le biais d'un lien téléchargeable aux communes et prochainement ce lien sera également sur le site internet du syndicat.

Plaquette sur la Jussie : guide format synthétique également disponible.

CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

Bureau syndical : le 27 10 2021 à 18 h au local du Paradis à Balzac

Comité Syndical : le 10 11 2021 à 18 h à Ruelle sur Touvre à la Salle du Conseil Municipal

Bureau syndical : le 1 12 2021 au local du Paradis à Balzac

COMITES DE PILOTAGES :

COPIL 5 Bassins versants le 25 10 2021 à 9 h 00 Salle Marcel Pagnol à MAGNAC SUR TOUVRE

COPIL DIG PPG Anguienne Boëme : le 28 10 2021 à 9 h 00 Salle multi activités à GARAT

COPIL DIG PPG Guirlande

Séance terminée à 19 h 55

QQ 80

Le Président,

Jean-Charles DOBY

